

cliMAG

● ● ● Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines ● ● ●

PROJET EPR2, DÉMARCHE GRAND CHANTIER, DAE : ON VOUS EXPLIQUE !



ZOOM SUR L'ACTUALITÉ NUCLÉAIRE

Les 40 ans de la centrale nucléaire de Gravelines, un serious game autour de la gestion post-accidentelle

PAGE 3

PROJET EPR2

Les étapes clés avant le lancement du chantier

PAGE 4, 5 & 6

DÉMARCHE GRAND CHANTIER

L'intégration du projet EPR2 dans son territoire

PAGE 7





L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2025 a constitué une étape majeure pour le projet EPR2 Gravelines. Elle a été marquée par la clôture du débat public et par le lancement de la démarche « Grand Chantier », ouvrant une nouvelle phase concrète et structurante pour le territoire. Cette dynamique a également donné le coup d'envoi de la concertation continue, appelée à accompagner l'ensemble des étapes du projet dans la durée.

L'année 2026 s'annonce tout aussi déterminante. Elle sera rythmée par l'instruction de la demande d'autorisation environnementale et, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, par le démarrage des travaux à l'automne. La concertation accompagnera chacune de ces étapes, avec de nouveaux temps d'échange programmés après les élections municipales, notamment l'enquête publique prévue au printemps.

Le début de l'année est également marqué par la publication d'une nouvelle édition de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui fixe les orientations de la politique énergétique française pour la période 2026-2035. Ce cadre national éclaire les perspectives dans lesquelles s'inscrit le projet.

Dans la perspective de cette année placée sous le signe du dialogue avec le grand public, ce numéro du CLIMAG propose un éclairage détaillé sur le projet EPR2 : ses enjeux, le contenu de la demande d'autorisation environnementale, ainsi que les ambitions et modalités de la démarche « Grand Chantier ».

Paul CHRISTOPHE

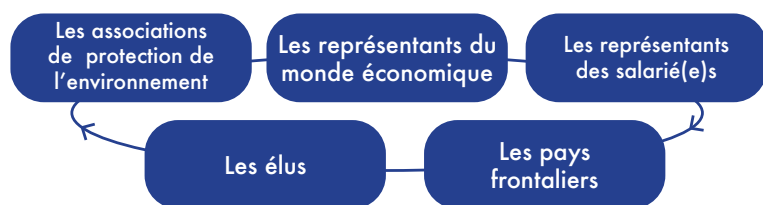
Président de la CLI du CNPE de Gravelines

QU'EST-CE QU'UNE CLI?



Créée en 1987, après l'accident de Tchernobyl, la Commission Locale d'Information (CLI) de Gravelines est une instance indépendante qui a pour mission générale le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire sur les personnes et sur l'environnement.

Les membres de la CLI :



La CLI joue un rôle de porte-parole de la population, notamment par l'intermédiaire des membres qui y siègent et qui assurent le relais de l'information venant de et allant vers les populations et partenaires locaux concernés.

Les missions de la CLI :

Information et concertation en matière de sûreté nucléaire

Formation au risque nucléaire

Consultation sur les projets de la centrale

Sensibilisation au retrait des comprimés d'iode

Expertise indépendante via des mesures dans l'environnement

Suivi des événements de la centrale de Gravelines

Plus d'informations sur la PPE3 en flashant le QR Code :



LES 40 ANS DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES

Dans le dernier numéro de CLIMAG, nous avons présenté le 4^e réexamen périodique des réacteurs n°2 et n°4 de la centrale nucléaire de Gravelines. L'enquête publique s'est tenue du 24 novembre au 24 décembre 2025. Numéro disponible sur le site internet de la CLI : www.cli-gravelines.fr.

À cette occasion, les membres des différents collèges de la CLI de Gravelines se sont réunis afin d'élaborer un avis sur les dossiers soumis par l'exploitant.

L'AVIS DE LA CLI EN RÉSUMÉ

- La CLI insiste sur l'importance de la transparence d'EDF.
- Elle propose d'étudier la mise en place de points d'étape ou de revues intermédiaires renforcées afin de réduire les non-conformités entre deux échéances réglementaires majeures.
- La CLI rend un avis favorable, sous réserve que les autorités compétentes répondent aux remarques et demandes formulées.



Pour consulter cet avis, flashez ce QR Code.



UN SERIOUS GAME POUR MIEUX COMPRENDRE LA GESTION POST-ACCIDENTELLE

La phase post-accidentelle d'un accident commence lorsque celui-ci est maîtrisé. Elle vise à protéger durablement la population et l'environnement, tout en organisant la gestion des conséquences : opérations de dépollution, contrôles sanitaires, éventuelles restrictions d'usage, accompagnement des habitants.

Afin d'illustrer concrètement les décisions à prendre dans ce contexte, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASN) a conçu un jeu sérieux immersif. Une quinzaine de membres de la CLI de Gravelines ont ainsi participé à une demi-journée de sensibilisation consacrée à la gestion d'un territoire après un accident nucléaire, incluant une mise en situation à travers cet outil pédagogique.

L'exercice a suscité de nombreux échanges, notamment sur les impacts sanitaires et psychologiques, les conséquences pour les entreprises situées à proximité de la centrale, ainsi que sur la confiance des habitants dans les informations diffusées après un accident.



RETOUR SUR L'ANNÉE 2025 : UNE ANNÉE RICHE POUR LA CLI DE GRAVELINES

L'année 2025 a été particulièrement dense pour la CLI de Gravelines.

Elle a été marquée par plusieurs temps forts : la clôture du débat public sur l'EPR2 et le lancement de la concertation continue, la quatrième visite décennale des réacteurs 2 et 4, l'organisation d'une réunion publique sous forme de ciné-débat, un déplacement au Japon ainsi que la participation à l'exercice nucléaire national.

Parallèlement, la CLI a poursuivi ses missions essentielles : suivi des activités du CNPE, accompagnement et information de ses membres, surveillance radioécologique et actions de sensibilisation auprès du public.



Pour consulter le rapport d'activité, flashez ce QR Code :



PROJET EPR2 : LES ÉTAPES CLÉS AVANT LE LANCEMENT DU CHANTIER ●●●

Le projet d'implantation de 2 EPR2 à Gravelines inclut 2 composantes :

- La construction et l'exploitation de deux nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2 à proximité immédiate du site de l'actuel CNPE (sous la responsabilité d'EDF)
- La construction et l'exploitation du raccordement des nouveaux réacteurs au réseau électrique (sous la responsabilité de RTE)

Ce projet s'inscrit dans un programme plus large qui prévoit l'installation de trois paires de réacteurs EPR2 sur des sites nucléaires existants en France (Penly, Gravelines et Bugey).



Plus d'information sur les réacteurs EPR2 dans l'édition de septembre 2024 du CLIMAG, à retrouver via ce QR Code.



EDF EPR GRAVELINES - Vue préliminaire architecturale au 22/07/2024 susceptible d'évolutions

Environnement, sûreté, concertation : les étapes clés avant le lancement du chantier EPR2

La réalisation de ce projet nécessite plusieurs autorisations administratives préalables, dont les dossiers seront successivement déposés et soumis à une enquête publique.

Dans le cadre de ces demandes d'autorisation, EDF et RTE ont réalisé une étude d'impact environnemental. Cet outil permet d'évaluer les incidences sur l'environnement et la santé humaine du projet dans son ensemble, notamment la consommation d'eau douce et d'eau potable, l'usage des terres et l'artificialisation des sols, le trafic routier, ferroviaire et maritime, les émissions sonores et vibratoires, la production de déchets, le dragage et la restitution des sédiments, les émissions à l'atmosphère, les rejets d'effluents liquides, l'impact sur la biodiversité, ou encore, l'impact sur les sites Natura 2000 en mettant en œuvre la séquence ERC (éviter, réduire, compenser).

1. AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Cette autorisation encadre les travaux préparatoires du projet. Ces derniers sont notamment soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les dossiers ont été déposés le 23 octobre 2025 par EDF et RTE et ont fait l'objet d'une première étape de consultation par les services administratifs et les collectivités territoriales concernées.

2. AUTORISATION DE CRÉATION

Elle est nécessaire pour créer l'Installation Nucléaire de Base (INB) et sera délivrée par le ministère chargé de sûreté nucléaire, après instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Elle encadrera la construction des bâtiments nucléaires (y compris les fondations), les essais et l'exploitation des deux unités de production EPR2.

Le projet incluant deux composantes, EDF a déposé un dossier de DAE pour les travaux préparatoires préalables à l'implantation des réacteurs ainsi qu'une demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. De son côté, RTE a déposé un dossier de DAE pour le raccordement électrique des nouveaux réacteurs ainsi que quatre demandes de déclaration d'utilité publique. L'ensemble de ces sept dossiers sera examiné dans le cadre d'une enquête publique commune.



ENQUÊTE PUBLIQUE EPR2 GRAVELINES : VOTRE AVIS COMPTE !

Pour permettre la pleine information des riverains, une enquête publique est prévue à la mi-avril 2026.

Elle offrira au public la possibilité de consulter les dossiers préparés par EDF et RTE ainsi que d'exprimer un avis avant la décision de l'État. Cette étape s'imbrique dans la concertation continue du projet, ayant débuté en septembre 2025.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, VOUS POUVEZ NOTAMMENT :



Déposer vos observations sur les registres papier ou numérique



Adresser une contribution écrite à la commission d'enquête



Rencontrer les commissaires enquêteurs lors des permanences publiques

Pour en savoir +
sur le Projet EPR2 et
l'enquête publique,
flashez ce QR
Code :



INTERVIEW



ÉRIC PANNETIER

DIRECTEUR DE LA PRÉPARATION DU SITE

Vous avez assuré des fonctions similaires pour le lancement du chantier EPR2 de Penly. Qu'en retenir-vous ?

Une des clés de réussite de ce programme EPR2 réside dans l'intégration du retour d'expériences et des compétences d'un site à l'autre. On a la chance à Gravelines d'être le deuxième site EPR2 pour profiter pleinement de ce qu'on a mis en place à Penly en Seine-Maritime. Cela commence par la préparation des infrastructures du site et l'installation des premières équipes. Nous sommes actuellement une trentaine de salariés, nous arriverons à 1 000 personnes sur le site entre fin 2027 et début 2028 et continuerons à croître rapidement. Il est donc essentiel de mettre en place une organisation performante avec nos fournisseurs et partenaires industriels.

Les travaux préparatoires qui s'annoncent seront passionnants et constituent une étape déterminante pour la réussite du projet EPR2. Du point de vue technique, évidemment, mais aussi du

point de vue humain. Ce qui me marque à chaque fois dans ces projets c'est l'enthousiasme, l'engagement et la fierté partagés par toutes les équipes.

Quelles sont les particularités du site de Gravelines ?

Le site de Gravelines a pour particularité d'être implanté dans une zone industrialo-portuaire : nous avons donc plusieurs voisins à prendre en compte. Nous devons limiter les perturbations de ces activités et garantir leur accès pendant le chantier. C'est pourquoi les travaux préparatoires commenceront par la création de nouvelles infrastructures : routes, pont d'accès pour le datacenter d'OVH, terminal ferroviaire.

L'autre particularité tient au terrain. Il nous faudra engager le renforcement du sol. C'est un enjeu majeur du projet EPR2 Gravelines et de nombreuses solutions techniques sont à l'étude, en lien avec les autorités compétentes.

Le chantier de construction : 3 grandes phases

Les travaux pour la construction des deux unités de production EPR2 comportent 3 grandes phases :

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Mise en place du chantier (dont modification du réseau viaire), terrassement et renforcement des sols sous les futurs bâtiments réacteurs, creusement du canal d'aménée, les travaux relatifs aux ouvrages de rejet en mer, les travaux de génie civil non destinés à recevoir des combustibles nucléaires

CONSTRUCTION DU GÉNIE CIVIL

Fondation et radiers des bâtiments, gros œuvre des ouvrages

MONTAGES ÉLECTROMÉCANIQUES

Mise en place des éléments à l'intérieur des bâtiments

2026

2031



La Demande d'Autorisation Environnementale concerne la phase de travaux préparatoires.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU CHANTIER EPR2

Le chantier EPR2 occupera une surface de 200ha



- Voies de circulation à construire ou à rénover
- Voies de circulation à démolir
- 1** Déviation routière de la route du Grand Colombier
- 2** Aménagement d'un giratoire

- 3** Création d'un accès surplombant la zone des travaux
- 4** Comblement de la darse
- 5** Aménagement de centrales à béton
- 6** Installation d'un poste électrique pour le chantier

- Bâtiments principaux des réacteurs EPR2 (bâtiments réacteur, bâtiments combustible, salle des machines, stations de pompage)
- Canalisations souterraines pour le rejet des eaux réchauffées (tracé indicatif)
- Canal d'aménée de l'eau de mer

LA DÉMARCHE « GRAND CHANTIER » : L'INTÉGRATION DU PROJET EPR2 DANS SON TERRITOIRE

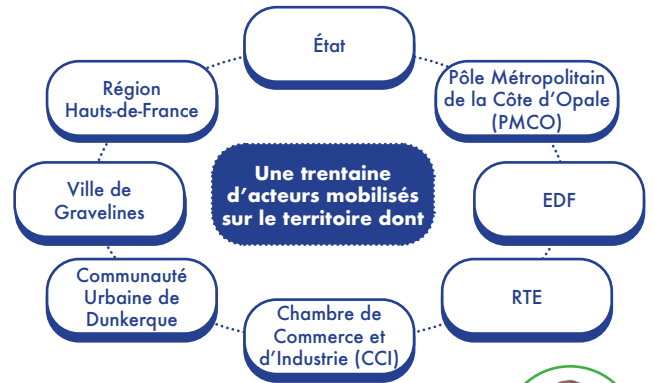
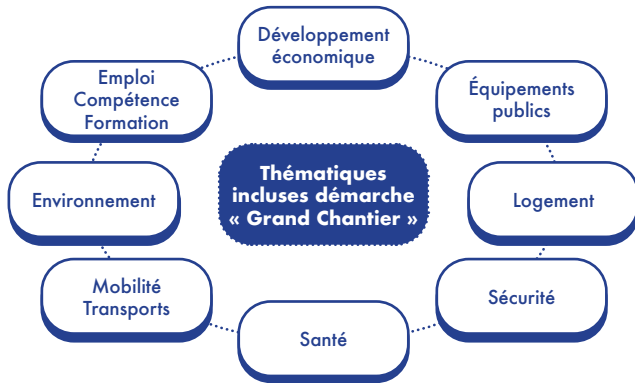


Qu'est-ce qu'une démarche « Grand chantier » ?

Une démarche « Grand Chantier » est un dispositif placé sous l'égide de l'état qui vise à accompagner la réalisation d'un grand projet d'infrastructure :

- En permettant la bonne intégration des chantiers de grande envergure via l'accompagnement des bassins de vie qui les accueillent
- En recherchant l'optimisation des retombées économiques et sociales
- En mobilisant le tissu économique et les compétences des territoires pour que l'ensemble des habitants en bénéficient pendant et après sa réalisation

La démarche « Grand Chantier » réunit divers acteurs autour d'une charte partenariale visant à anticiper les besoins liés au chantier, sur des thématiques variées. Elle ambitionne de faire du projet EPR2 un levier durable de développement pour le territoire, en cohérence avec les initiatives déjà engagées localement. Elle vise également à laisser un héritage structurant et équitable, notamment par le soutien à des projets d'investissement pérennes, alignés avec les dynamiques territoriales existantes.



INTERVIEW

MICHEL MARBAIX

COORDONNATEUR DE LA DÉMARCHE « GRAND CHANTIER », PRÉFECTURE

Quel est votre rôle en tant que coordonnateur ?

Le projet EPR2 Gravelines présente des défis et des opportunités majeurs pour son territoire d'accueil.

En tant que coordonnateur pour le compte de l'État, je me situe à l'interface entre EDF, les collectivités, les acteurs socio-économiques et les services et opérateurs de l'État. Je joue un rôle de facilitateur pour la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire liés aux enjeux du chantier. Je veille également à l'organisation des instances du « Grand chantier », à la mobilisation des acteurs et à maintenir un espace d'information et de concertation entre les parties prenantes sur le déroulement du chantier.

Quels ont été les premiers sujets sur lesquels vous avez travaillé ?

Nous avons immédiatement travaillé, en collaboration étroite avec EDF et la CCI du Littoral, sur la question de l'emploi local : comment faire en sorte que des entreprises locales puissent se positionner sur le projet EPR2 Gravelines ? Il faut imaginer un ensemble de mécanismes d'information et de développement pour s'assurer qu'au moins la moitié des postes créés demain soient destinés aux habitants du territoire.

Nous avons aussi entamé le travail sur le logement des travailleurs en grand déplacement, avec la double exigence de répondre aux besoins temporaires du chantier tout en anticipant l'après-chantier, en laissant au territoire un héritage pérenne, avec des infrastructures pouvant bénéficier durablement à la population. Cette dynamique est large et concrète :

une trentaine d'acteurs locaux ont signé une charte qui marque leur volonté à coopérer pour permettre la pleine réussite du projet et en assurer les meilleurs bénéfices pour le territoire.

L'exemple du logement : une méthode et de premiers résultats

Si une large part des emplois seront pourvus localement, il y aura néanmoins des milliers de travailleurs en grand déplacement à accueillir dans de bonnes conditions sur le territoire, sans déséquilibrer ni le tourisme, ni un marché résidentiel déjà tendu.

Le Grand chantier a donc mis en place un collectif de travail mobilisant les collectivités et les acteurs concernés pour permettre une programmation itérative de l'offre de logement, en tenant compte des priorités du territoire et de l'anticipation de « l'après-chantier ». Pour répondre à la diversité des besoins, diverses formules complémentaires sont recherchées : campings, aires de campings-cars, logements modulaires destinés à une occupation temporaire, mais aussi des logements pérennes transformables en logements familiaux à l'échéance du chantier.

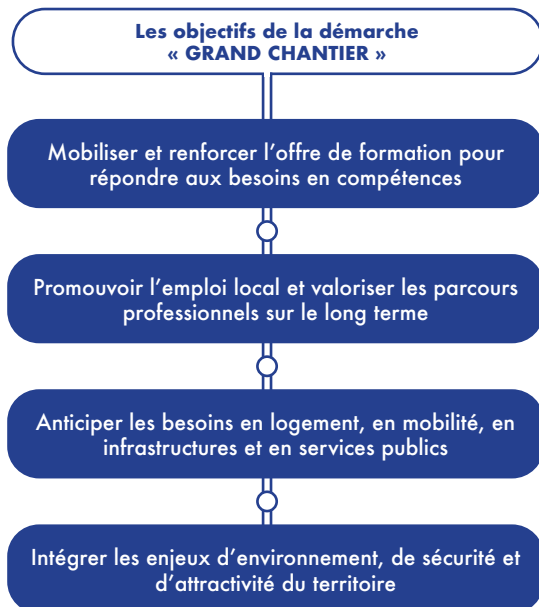
Facilitée par une récente mesure législative, cette dernière formule permet à la fois l'accueil des travailleurs en déplacement dans un premier temps et le développement à terme d'une offre pérenne de logements locatifs attendus par le territoire. Pionnière en la matière, la Communauté urbaine de Dunkerque a d'ores et déjà orienté près de 1 900 places à construire pour les travailleurs en déplacement dans des programmes en cours. D'autres collectivités voisines étudient également cette mesure particulièrement intéressante.

FORMER, LOGER, ACCUEILLIR :

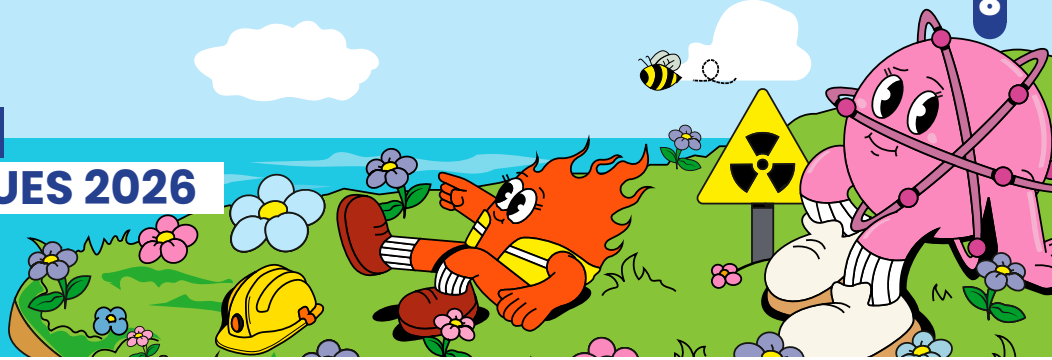
Anticiper les EPR2 à Gravelines

Lancée le 18 juin 2025 par l'État et les acteurs locaux, la démarche « Grand Chantier EPR2 Gravelines » est progressivement déployée sur le territoire, soit une quarantaine de kilomètres autour de Gravelines. Elle s'inscrit dans la continuité du Plan d'actions territorial animé par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) et des engagements pris par EDF à l'issue du débat public.

Avec au moins 8 000 travailleurs attendus au pic des travaux, le chantier de Gravelines s'annonce comme l'un des plus importants projets industriels français des prochaines décennies. La démarche « Grand Chantier EPR2 Gravelines » vise ainsi à anticiper et accompagner les impacts liés à l'accueil de milliers de salariés et à la réalisation d'un chantier de cette ampleur. Voici les objectifs de la démarche :



PARÉS, PRÊTS ? TOUS EN SÉCURITÉ ! LE VILLAGE DES RISQUES 2026



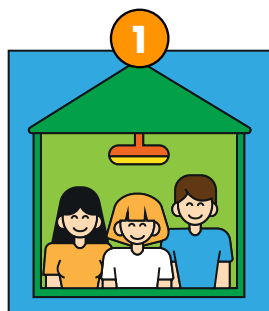
La CLI de Gravelines et le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI) Côte d'Opale Flandre organisent la 2e édition du **Village des Risques « Parés, Prêts ? Tous en Sécurité ! »**, les jeudi 21 et vendredi 22 mai 2026 à la Maison du Marais de Saint-Omer.

Gratuit et ouvert au grand public, cet événement, unique dans la région, est entièrement dédié à la sensibilisation aux risques technologiques et naturels, avec une programmation spécifiquement adaptée aux collégiens ainsi qu'au grand public. Ateliers interactifs, démonstrations, rencontres avec les acteurs de la gestion des risques et stands pédagogiques seront proposés au public afin de mieux comprendre les enjeux et adopter les bons comportements.

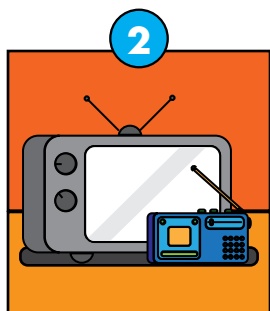
Pour plus d'information sur le Village des Risques, flashez ce QR Code :



LES BONS REFLEXES À ADOPTER



Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



Je me tiens informé(e)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

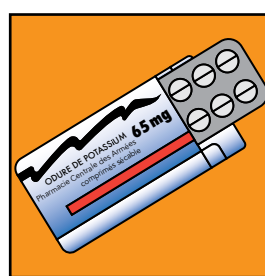


Je limite mes communications téléphoniques

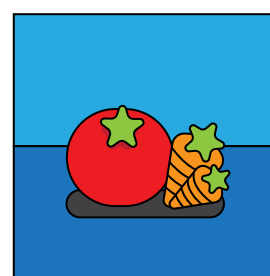
Aux informations, le préfet pourra demander de :



Évacuer



Prendre mon ou mes comprimés d'iode



Ne pas consommer les produits contaminés (légumes du jardin)

POUR EN SAVOIR + :



Avec le soutien de :



Secrétariat de la Commission Locale d'Informations de Gravelines AGATE Côte d'Opale - BP 10094 - 59820 Gravelines

Directeur de publication : Paul Christophe, président CLI

Rédaction : Secrétariat de la CLI

Mise en page et création graphique : Galspectral

Imprimeur : Imprimerie Mordacq

Crédit photo : Secrétariat de la CLI et EDF

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

